



RÉEMPLOI



Appel à projets

2023-2026

“*Gestion, exploitation
et développement
d'un site de réemploi
de matériaux.*”

RÉUTILISATION

ÉCO-CONCEPTION



Retirez votre dossier de candidature sur

www.paysdemortagne.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 5 mai 2023 à midi

Table des matières

Préambule	3
Article 1 – Objectif de l’appel à projets	4
Article 2 – Organismes éligibles	4
Article 3 – Critères d’éligibilités et de sélections	4
Article 4 – Lieu de réalisation	5
Article 5 – Modalité de financement	5
Article 6 – Pièces à fournir	5
Article 7 – Calendrier et modalités de réponse	6

Préambule

Afin de répondre aux enjeux de la loi AGEC (Loi n°2020105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) le Pays de Mortagne est engagé depuis cinq ans dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Notre engagement se concrétise notamment par des actions de réduction des déchets en faveur du réemploi de matériaux. La matériauthèque du Pays de Mortagne installée depuis 2021 est un outil répondant à l'objectif de réemploi et d'économie circulaire.

Dans la poursuite de cette dynamique, le Pays de Mortagne souhaite pérenniser l'activité d'une matériauthèque sur son territoire par la voie d'une convention d'objectifs et de moyens pour la gestion, l'exploitation et le développement d'une structure du réemploi et de la réutilisation de matériaux en faveur d'une économie circulaire.

Lors du conseil communautaire du 1^{er} mars 2023, les élus ont approuvé l'engagement du Pays de Mortagne dans une démarche d'économie circulaire et plus particulièrement dans une volonté commune de maintenir et développer sur le territoire, une activité permettant de réduire les déchets industriels en favorisant le réemploi et la réutilisation.

Ce programme débutera le 1^{er} septembre 2023, pour une durée de 3 ans et 4 mois, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 1 – Objectif de l'appel à projets

Dans le cadre de sa démarche d'écologie industrielle et territoriale, le Pays de Mortagne souhaite soutenir pour une durée de 3 ans et 4 mois, l'exploitation et le développement d'une matériauthèque sur son territoire.

Ce site du réemploi et de la réutilisation devra être un acteur majeur du territoire dans l'évitement des déchets industriels. Il devra également animer une dynamique locale facilitant le réemploi, la réutilisation et le surcyclage de matériaux avec des acteurs locaux.

Exemples de thématiques retenues pour l'éligibilité du candidat à l'appel à projets (liste non exhaustive) :

- Exploitation d'un site du réemploi, du tri, de la réutilisation,
- Plan d'actions de captation de gisements de matériaux auprès des entreprises et des particuliers du territoire,
- Plan d'actions pour le développement sur le territoire d'une dynamique de réemploi et de réutilisation en collaboration avec une collectivité,
- Sensibilisation du grand public aux actions de réemploi et réutilisation de matériaux,
- Fédérer des acteurs privés, associatifs et publics autour d'actions en faveur du réemploi et de la réutilisation,
- Gérer une boutique solidaire,
- Réaliser des prestations de démantèlement,

Article 2 – Organismes éligibles

- Association déclarée,
- Entreprise d'insertion avec agrément ESUS,

Article 3 – Critères d'éligibilités et de sélections

Les critères d'éligibilités à l'appel à projets énumérés ci-après, conditionnent la recevabilité du projet présenté :

- Être organisé pour répondre à des besoins de collecte de matériaux sur le site d'une entreprise,
- Être organisé pour répondre à des besoins de dépôt de matériaux sur le site de la matériauthèque,
- Avoir la possibilité de délivrer un CERFA 11580 à toute entreprise le souhaitant ([titre dons organisme interet general.pdf \(impots.gouv.fr\)](#), au plus tard à la fin du 1er trimestre 2024,
- Souscrire, auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurance, les garanties qui couvrent les différents risques, notamment l'incendie, les explosions, le dégât des eaux, les bris de glace, l'électricité, le recours des tiers ou tous les autres dégâts,

Les candidats devront présenter :

- Un plan d'actions mettant en évidence :
 - La manière de gérer et d'exploiter un site de réemploi (gestion RH, gestion des flux, gestion commerciale...) sur le territoire du Pays de Mortagne,
 - Une seconde partie du plan d'actions mettra en évidence les axes de développement de la matériauthèque et de ses activités associées sur la durée de la convention,
- Un prévisionnel financier sur la durée de la convention,

Ce plan d'actions devra être pragmatique, quantifiable et réalisable.

Le Pays de Mortagne sélectionnera le projet en adéquation avec les critères suivants :

- Cohérence avec les objectifs de l'appel à projets,
- Dimension évolutive et impactante pour le territoire,
- Démarche partenariale,
- Effet levier de la subvention,

Article 4 – Lieu de réalisation

Un site est actuellement identifié sur le territoire du Pays de Mortagne en tant que matériauthèque : 6 rue des Alouettes, 85130 La Gaubretière.

Le projet aura la possibilité d'être proposé sur ce site ou tout autre site cohérent avec l'appel à projets, à la condition d'être situé sur le territoire du Pays de Mortagne.

Article 5 – Modalité de financement

- Aide au loyer, sur présentation du bail signé entre le candidat et la structure propriétaire – dans une limite de 29 000€ annuel sur la durée de la convention ;
- Aide au fonctionnement conditionnée par l'atteinte d'objectifs fixés dans la convention – dans une limite de 30 000€ répartis sur 3 ans et 4 mois ;

Article 6 – Pièces à fournir

- Plan d'actions et prévisionnel listés à l'article 3,
- RIB/IBAN,
- Certificat d'immatriculation indiquant n° de SIRET de moins de 3 mois,
- Présentation de la structure,
- Les statuts de l'organisme candidat,
- Récépissé de déclaration en préfecture,

Article 7 – Calendrier et modalités de réponse

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 5 mai 2023 à midi (12h00)
- Audition des candidats retenus : Semaine 22
- Réponse apportée au candidat retenu et envoi de la convention : Semaine 27
- Début de la convention : 1^{er} septembre 2023

Les dossiers peuvent être déposés :

- De préférence sur conomie@paysdemortagne.fr – Objet : Réponse AAP Matériauthèque,
- Ou par voie postale à 21 rue Johannes Gutenberg 85130 Chanverrie,